PALATINE
ASSET MANAGEMENT
Donner du sens et de la valeur à vos investissements



# PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME

FR0013287315 - Part R

Reporting mensuel au **30 septembre 2026**

## INFORMATION MMF

Par dérogation, le FCP envisage d'investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union (états français allemand, autrichien, belge, hollandais, finlandais, irlandais, italien, espagnol ou portugais), les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (Länder allemands notamment) ou leurs banques centrales (telles BDF, Bundesbank, Banque d'Italie ou d'Espagne), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (USA et Japon), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe , la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

## RÈGLEMENT MMF

Un fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Un fonds monétaire ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou pour stabiliser sa valeur liquidative.
Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts (bancaires) : le capital investi peut en effet fluctuer (selon les fluctuations subies par l'actif du fonds) et il y a donc un risque de ne pas récupérer le montant de départ. Le risque de perte en capital est donc supporté par l'investisseur.

## PROFIL DE RISQUE

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement inférieur — Rendement potentiellement supérieur

| **1** | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif en actions composant son univers d'investissement. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion supérieure à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de sa performance.

Cliquez ici



**Didier LACOMBE**
Gérant



**Alexandre MONTFERME**
Co-gérant

## PROFIL

| | |
|---|---|
| Forme Juridique | FCP de droit français |
| Société de gestion | Palatine Asset Management |
| Délégataire financier | OSTRUM ASSET MANAGEMENT |
| Code ISIN | FR0013287315 |
| Label ISR | Oui |
| Classification AMF | Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) Court Terme |
| Classification SFDR | Article 8 |
| Dépositaire | Caceis Bank |
| Commercialisation | Palatine Asset Management<br>Banque Palatine |
| UCITS (OPCVM) | Oui |
| Indicateur de référence | €STER Capitalisé |
| Durée de placement recommandée | Inférieure à 3 mois |
| Devise de comptabilité | Euro |
| Valorisation | Quotidienne |
| Souscriptions / rachats | Centralisation chaque jour avant 12h30. Exécution sur la dernière VL connue. |
| Commission de souscription | Aucune |
| Commission de rachat | Aucune |
| Politique des revenus | Capitalisation |
| Clôture de l'exercice | Dernier jour de bourse de septembre |
| Frais récurrents | 0,273% TTC |

## DONNÉES AU 30.09.2026

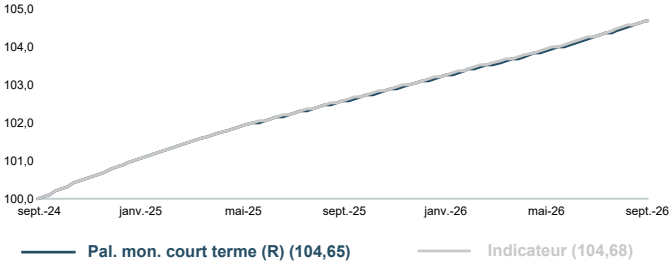
| | |
|---|---|
| Valeur liquidative | 647,089 € |
| Nombre de parts | 419 552,523 |
| Actif net global | 1 176,72 M€ |
| Actif net de la part | 271,49 M€ |

# PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME

FR0013287315 - Part R

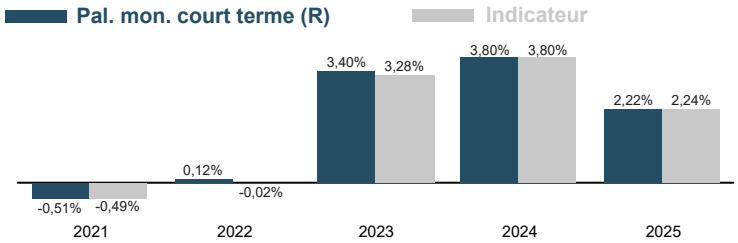
## ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

BASE 100 LE 30.09.2024




## HISTORIQUE DES PERFORMANCES

ANNÉES CIVILES




## PERFORMANCES NETTES (en euro)

| PERFORMANCE CUMULÉE | 1 mois | 3 mois | 6 mois | YTD | 12 mois | 3 ans | 5 ans |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Pal. mon. court terme (R)** | 0,19% | 0,58% | 1,08% | 1,55% | 2,05% | 8,87% | 11,39% |
| Indicateur | 0,19% | 0,57% | 1,07% | 1,56% | 2,06% | 8,86% | 11,16% |
| Ecart de performance | 0,00% | 0,01% | 0,01% | -0,01% | -0,01% | 0,01% | 0,23% |

| PERFORMANCE ANNUALISÉE | 1 mois | 3 mois | 6 mois | YTD | 12 mois | 3 ans | 5 ans |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Pal. mon. court terme (R)** | 2,35% | 2,31% | 2,16% | 2,08% | 2,05% | 2,87% | 2,18% |
| Indicateur | 2,37% | 2,28% | 2,15% | 2,09% | 2,06% | 2,86% | 2,14% |
| Ecart de performance | -0,02% | 0,03% | 0,01% | -0,01% | -0,01% | 0,01% | 0,04% |

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## STATISTIQUES (calcul hebdomadaire)

| ANNUALISÉE | 1 mois | 3 mois | 6 mois | YTD | 12 mois | 3 ans | 5 ans |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Volatilité de l'OPC | 0,10% | 0,07% | 0,05% | 0,07% | 0,04% | 0,12% | 0,21% |
| Volatilité de l'indicateur | 0,10% | 0,06% | 0,05% | 0,07% | 0,03% | 0,12% | 0,21% |
| Tracking error | 0,00% | 0,01% | 0,01% | 0,01% | 0,01% | 0,02% | 0,02% |

## COMMENTAIRE DE GESTION

Lors de sa réunion du 10 septembre, la BCE a monté ses taux directeurs de 25bps (taux de facilité de dépôt à 2.50%, taux "refi" à 2.65% et taux de facilité de prêt marginal à 2.90%). Ainsi, après 7 statu quo consécutifs entre juillet 2025 et juin 2026, la BCE, qui les avait déjà montés de 25bps lors de son meeting du 11 juin, a opté pour une nouvelle hausse de même ampleur après une pause lors de sa réunion du 23 juillet. Il convient de rappeler que la baisse de septembre 2024 s'était accompagnée d'une "restructuration" des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement ("taux refi") et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux alors été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux.

Rappelons que le taux des opérations principales de refinancement correspond au taux des emprunts à une semaine réalisés par les banques auprès de la BCE tandis que le taux de facilité de prêt marginal est le taux des emprunts au jour le jour. La facilité de dépôt correspond au taux d'intérêt que les banques perçoivent lorsqu'elles placent leurs excédents de cash au jour le jour auprès de la banque centrale.

Le choc pétrolier provoqué par le conflit iranien en cours depuis fin février avait conduit à un premier resserrement monétaire de la Banque centrale européenne en juin à raison de la remontée de l'inflation qu'il a impliquée. Rappelons qu'un scénario semblable avait conduit en 2022, dans le sillage du début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à un choc inflationniste historique (10,6% sur un an atteint en octobre 2022) que la BCE avait qualifié au début de "transitoire". Ainsi les marchés ont immédiatement intégré une forte prime de risque géopolitique sur le brut: le "brent", voisin de 71US$ fin février à la veille du déclenchement des hostilités, a atteint 113US$/baril fin mars et 126US$/baril fin avril avant de se stabiliser vers les 93US$ fin mai dans l'espoir d'un cessez-le-feu entre belligérants. Suite à la conclusion effective de cet accord, les prix du pétrole se sont repliés vers les 72US$ fin juin, niveau prévalant avant le début du conflit. Des scénarios de prix nettement plus élevés continuaient de circuler si le conflit devait toutefois durer. De fait des ruptures croissantes de ce cessez-le-feu ont finalement conduit depuis au maintien de tensions sur les prix du baril qui ont même atteint 130US$/baril mi septembre. L'enjeu pour l'institution était jusque-là de ne pas trop sur-réagir au niveau courant du prix du pétrole en tant que tel mais surtout d'éviter à terme que cette hausse ne se diffuse durablement à l'ensemble de l'économie. En effet, si la remontée des prix de l'énergie impacte instantanément l'inflation globale, elle risque surtout, plus le temps passe, de se transmettre progressivement à l'inflation sous-jacente via les coûts de production, les prix des biens et services et les salaires. Ce mécanisme, s'il s'accompagne d'une hausse durable des anticipations d'inflation, pourrait conduire à un désancrage des anticipations et à l'apparition d'effets de second tour. Dans ce contexte, la BCE a jugé en juin que, sa crédibilité étant en jeu, elle se devait de durcir sa politique monétaire. Tel n'a pas été le cas en juillet alors même que le cessez-le-feu avait été rompu et que les cours du pétrole étaient repartis à la hausse (brent remontant à 105US$/baril mi-juillet), la Banque Centrale mettant en avant les "incertitudes" liées à la reprise du conflit mais semblant surtout soucieuse de ne pas freiner la reprise de l'activité économique de la zone euro, déjà morose, par des hausses de taux trop rapprochées. Mais en septembre, confrontée à l'installation du conflit dans la durée, la BCE a procédé à un second relèvement de ses taux directeurs de 25bps, Mme Lagarde, sa présidente, déclarant que "Le conflit au Moyen-Orient continue de générer des pressions inflationnistes et l'inflation devrait rester nettement supérieure à notre objectif pendant une période prolongée" ajoutant que "Les perspectives demeurent très incertaines, avec des risques orientés à la hausse pour l'inflation et à la baisse pour la croissance économique".

Pour l'avenir, l'évolution de la politique monétaire dépendra de trois inconnues majeures. La première concerne la durée du conflit et son intensité: un choc temporaire pourrait être ignoré par la BCE tandis qu'un choc prolongé renforcerait la nécessité d'une intervention ou plusieurs interventions. La deuxième tient à la situation des détroits stratégiques d'Ormuz et de Bab el-Mandeb, dont une fermeture durable amplifierait considérablement le choc d'offre énergétique. Enfin, la troisième inconnue réside dans l'ampleur des destructions affectant les infrastructures pétrolières, qu'il s'agisse des capacités d'extraction, de raffinage, de stockage, de transports ou d'exportation dans tous les pays du Golfe car des dommages importants prolongeraient mécaniquement la hausse des prix. En définitive, la trajectoire de la BCE dépendra moins du niveau spot des prix pétroliers que de la persistance et de l'ampleur du choc énergétique. Un conflit long, accompagné de perturbations durables des routes maritimes et de dégâts significatifs sur les infrastructures, rendrait probable un biais restrictif notable et durable de la politique monétaire. A l'inverse, une désescalade rapide et une normalisation des flux énergétiques, voire des alternances de cessez-le-feu et de reprises d'hostilités, limiteraient les pressions inflationnistes et permettraient à la BCE de conserver une posture plus attentiste. Il convient enfin de noter que pour 2026, l'institution prévoit désormais une inflation globale de +3 % contre +2,6 % lors de sa précédente estimation! Toutes choses égales par ailleurs, les marchés à terme de futures sur Euribor 3 mois anticipent 4 hausses supplémentaires de 25bps d'ici la fin du 1er trimestre 2027. "Une réponse mesurée reste appropriée ?pour contenir la hausse des prix" a cependant récemment déclaré la présidente de la Banque centrale européenne, Christine Lagarde.

## COMMENTAIRE DE GESTION (suite)

En matière de croissance économique, rappelons qu'en 2025, l'économie de la zone euro avait fait mieux que résister puisque sur l'ensemble de l'année, elle avait affiché une hausse de +1,5% nettement supérieure aux +0,9% de 2024 et +0,4% de 2023. Ces chiffres dépassaient même les prévisions de la Commission européenne qui tablait sur +1,3%. Les incertitudes mondiales en matière géopolitique et commerciale n'auront donc pas autant pesé qu'initialement craint. Toutefois en 2026, la guerre conjointe américano-israélienne contre l'Iran, engagée fin février, aura finalement fortement impacté l'économie de la zone euro dès son déclenchement. De fait le PIB du Q1 2026, un temps estimé en contraction, s'est affiché en stagnation à 0% en rythme trimestriel (+0.2% au Q4 2025) et à +0.5% en glissement annuel (+1.1% au Q4 2025) selon une estimation définitive publiée par Eurostat matérialisant ainsi un net impact dû au seul premier mois (mars) du conflit à raison des incertitudes qu'il a engendrées. Toutefois les chiffres du Q2 2026 se sont révélés bien meilleurs qu'attendus: +0.6% (contre +0.4% initial) en rythme trimestriel et +1,2% (contre 1% initial) en rythme annuel. Pour ce qui concerne les anticipations d'activité, l'indice PMI S&P composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, s'affiche en hausse à 53.1 en septembre contre 52 révisé en août traduisant assez étonnamment une absence d'impact de la durée des hostilités entre les Etats-Unis et l'Iran et de ses impacts négatifs sur le moral des acteurs économiques. De même l'indice PMI S&P du secteur des services ressort en hausse à 53 en septembre contre 51.6 révisé en août. Enfin l'indice PMI S&P du secteur industriel demeure stable à 52.7 en septembre comme en août. Rappelons qu'il s'est situé sous les 50 pendant 37 mois consécutifs avec un plus bas à 42.7 en juillet 2023 avant que l'indice du mois d'août 2025 n'interrompe cette série en s'affichant à 50.7! La croissance de la zone euro, potentiellement faible, apparaît donc finalement plus résiliente que prévu face au conflit iranien, en dépit d'un environnement déjà complexe (effort de remilitarisation, guerre commerciale USA-reste du monde, difficultés à trouver un accord de paix entre l'Ukraine et la Russie, appréciation de l'euro par rapport au dollar et situation politique instable dans certains pays de la zone).

Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle avait touché son plus bas niveau depuis trois ans et demie grâce au recul des tarifs de l'énergie à +1.7% en septembre 2024 avant de rebondir pour se situer mois après mois à nouveau au-dessus des 2%, cible de moyen terme de la BCE avant de retomber en dessous en début d'année: +1.7% en janvier et +1.9% en février. En revanche, avec l'émergence du conflit iranien, elle n'a cessé de s'éloigner de l'objectif de moyen terme des 2% de la BCE: +2.6% en mars à raison de la flambée des prix de l'énergie, puis +3% en avril et +3.2% en mai avant de légèrement se replier à +2.8% en juin avec le reflux des prix du pétrole sur ses niveaux d'avant conflit suite au cessez-le-feu en vigueur à la fin mai. Toutefois l'inflation repart à la hausse à +2.9% en juillet, à +3.2% (révisée) en août puis à +3.8% en septembre. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, s'affiche à +2.5% en septembre contre +2.4% en août et se maintient donc significativement au-dessus des 2%. On rappellera d'ailleurs que cette inflation sous-jacente n'est plus passée sous les 2% depuis 5 ans. Ces chiffres renforcent les arguments ?en faveur de nouvelles hausses des taux d'intérêt par la BCE dans les prochains mois, les tensions persistantes au Moyen-Orient ?maintenant les prix du pétrole à un niveau élevé. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il est stable à 6.4% en juillet contre 6.4% révisé en juin, toujours proche de son plus bas niveau historique de 6.2% de fin 2024 depuis que l'office européen des statistiques a commencé à compiler cette série en avril 1998 pour les pays ayant adopté la monnaie unique. On ne peut que constater que le faible niveau de la croissance de la zone euro et les nombreuses annonces de fermetures d'usines de ces derniers mois n'ont toujours pas de réelle traduction dans les chiffres du chômage.

Dans ce contexte, en septembre, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +2.302% (+2.187% en août), celle du swap 1 an OIS à +2.925% (+2.620% en août) et celle de l'Euribor 3 mois à +2.636% (+2.513% en août).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, début mars 2025, les annonces par D. Trump de fixation des tarifs douaniers sur des niveaux sans précédent ("Liberation Day") avait déjà conduit à une forte remontée des taux obligataires de la zone euro (Bund 10 ans à 2.90% courant mars 2025). Puis en avril et mai de cette même année, ces taux avaient largement reflué à raison d'anticipations d'un ralentissement économique global en réaction à cette guerre commerciale (Bund 10 ans à 2.45% au plus bas). Enfin ces taux avaient progressivement remonté sur le S2 2025, le Bund 10 ans terminant l'année à 2.85%. Après une baisse en janvier et février, le conflit initié par les USA et Israël contre l'Iran, par les anticipations de fort rebond de l'inflation à raison du renchérissement des prix des produits énergétiques, a eu pour conséquence une reprise de la hausse des taux obligataires les conduisant en septembre sur de nouveaux plus hauts récents depuis près de 15 ans. Ainsi le Bund 10 ans a-t-il atteint 3.59% fin septembre contre 3.32% fin août (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 et plus haut à +3.59% fin septembre 2026). De même le taux du BONOS espagnol 10 ans s'est affiché à 4.13% fin septembre contre 3.78% fin août (plus bas historique à -0.02% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.13% fin septembre 2026) ainsi que celui du BTP italien 10 ans à 4.61% fin septembre contre 4.15% fin août (plus bas historique à +0.52% mi-décembre 2020 et plus haut à +4.98% mi-octobre 2023). De même l'OAT 10 ans française aura vu son rendement monter à 4.86% fin septembre contre 4.18% fin août, soit plus +68bps en un seul mois! Dès lors le spread OAT/BUND est passé de +86bps fin août et à +127bps fin septembre: le plus haut enregistré lors de la dissolution de 2024 à +87bps a donc hélas été pulvérisé.

En ce qui concerne les spreads de crédit court-terme des émetteurs bancaires, après s'être considérablement accrus en avril et mai 2020 suite à la crise sanitaire, ils n'ont cessé de se réduire au cours des mois qui ont suivi jusqu'à repasser en territoires négatifs et atteindre des niveaux bien inférieurs à ceux d'avant crise sanitaire! Mais le conflit russo-ukrainien suivi du revirement de politique monétaire de la BCE de 2022 et ses 450bps de hausse des taux ont refait partir ces spreads très sensiblement à la hausse dès début 2022. Cette hausse s'est par la suite accentuée avec la baisse des taux directeurs de 200bps qui a suivi jusqu'en juillet 2025 accompagnée du début de réduction de la taille du bilan de la BCE. Ainsi la moyenne mensuelle des spreads à l'émission contre Ester des certificats de dépôt à 3 mois des principales banques françaises est-elle demeurée stable à +15.6bps en septembre comme en août (plus haut à +25.6bps en mai 2020 et plus bas à -5.6bps en décembre 2021) et continue d'évoluer sur des niveaux historiquement élevés. Ainsi la normalisation de la politique monétaire de la BCE et notamment le remboursement intégral des opérations TLTRO III achevé fin 2024, ont fait retrouver aux banques une réelle appétence à lever des ressources sur le court terme. On rappellera que cette même moyenne était voisine des +6bps en avril 2024!

Pour ce qui est de l'écart mensuel moyen entre l'Euribor 3 mois et le swap à 3 mois contre Ester, qui mesure le coût de la liquidité interbancaire sur cette durée, après avoir culminé à +29.5bps en avril 2020 au plus fort de la crise sanitaire, il s'est ensuite effondré pour passer en territoire négatif pour la 1ère fois en décembre 2021 à -0.2bp traduisant alors l'absence totale d'intérêt des banques à emprunter du cash sur le passage de fin d'année. En 2022, ce spread avait très sensiblement remonté pour atteindre +11.2bps en juin (euribor 3 mois anticipant les remontées de taux BCE). Cependant dès juillet 2022 il a commencé à se replier pour repasser peu à peu à nouveau en territoire négatif et atteindre un plus bas historique à -10.7bps en février 2023 traduisant un nouveau désintérêt des banques à lever du cash dans le marché sur le passage de fin d'année 2022/2023. Depuis cet écart est repassé en territoire positif reflétant un regain d'intérêt des banques de la zone euro à lever du cash sur le court terme dans un contexte de remboursement total des TLTRO III fin 2024 et de dégonflement du bilan de la banque centrale. Cet écart moyen est à nouveau en hausse notable suite au conflit iranien passant de +7.90bps en février à +10.5bps en mars, +12bps en avril, +11.2bps en mai, +12.4bps en juin, +14.7bps en juillet, +14.8bps en août et +13.7bps en septembre dans contexte où l'euribor 3 mois anticipe encore plusieurs remontées de taux BCE. Les besoins de financement du secteur de l'IA et le portage de titres d'Etat peuvent également avoir pesé sur la liquidité.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTraxx Europe 5 ans Corporate IG "générique", représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens "investment grade", a connu un plus haut récent à +85bps début avril 2025 consécutivement aux annonces d'instauration de droits de douane généralisés de l'administration Trump ("Liberation day"). Depuis il avait enregistré une décrue quasi-continue pour toucher un point bas à +50 courant janvier 2026. Suite au conflit iranien, il est reparti à la hausse atteignant +71.5bps fin mars. Paradoxalement il a cependant assez rapidement reflué retombant à +60bps fin avril puis à +53bps fin mai niveau autour duquel il a évolué en juin et juillet avant de terminer le mois d'août à +51bps. Outre un environnement international toujours très tendu, un contexte macro-économique complexe et de très forts besoins de financement des infrastructures liées à l'IA, la prolongation du conflit iranien et ses impacts sur les prix des produits énergétiques et donc l'inflation ont engendré de vives tensions sur les marchés obligataires qui vont fragiliser les bilans des entreprises en conséquence de quoi de nouvelles tensions sur les spreads de crédit sont apparues. Ainsi l'indice a repris le chemin de la hausse terminant le mois de septembre à +63bps.

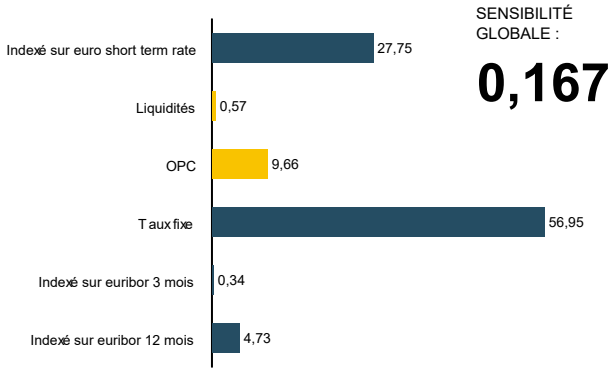
La performance du fonds s'établit à +0,19% sur le mois alors que l'indicateur de référence délivre +0,19%. La WAM et la WAL ressortent respectivement à 3 et 78 jours en fin de mois. Nous continuons de roller les positions en portefeuille tout en restant prudent eu égard du contexte international et du positionnement de la BCE, les points de courbes 1 jour à 3 mois sont privilégiés principalement avec une extension allant jusqu'à 1 an sur des titres bancaires majoritairement présentant une liquidité ainsi qu'un spread jugés pertinents.

# PALATINE MONÉTAIRE COURT TERME

FR0013287315 - Part R

## ALLOCATION (%)

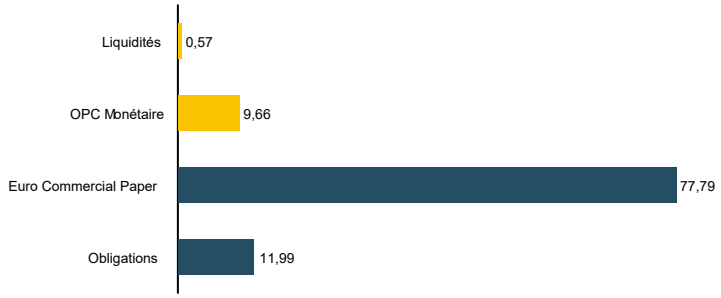
### RÉPARTITION PAR TYPE DE TAUX




SENSIBILITÉ GLOBALE :

**0,167**

### RÉPARTITION PAR TYPE D'INSTRUMENTS



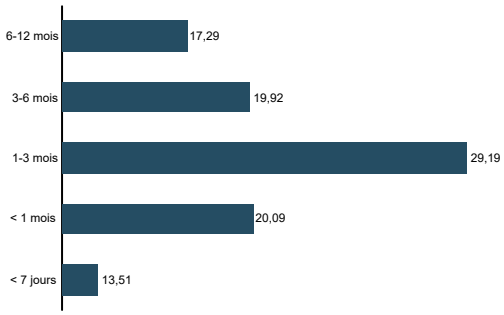

### CATEGORIE DES EMETTEURS

| | |
|---|---|
| CORPORATES | 33,18% |
| FINANCIÈRES | 56,59% |
| LIQUIDITÉS | 0,57% |
| OPC | 9,66% |

### PRINCIPAUX EMETTEURS (sur un total de 87 émetteurs)

| | |
|---|---|
| OSTRUM CASH EURIBO (OPC) | 4,84% |
| OSTRUM SRI CASH (OPC) | 4,81% |
| CODEIS SECURITIES SA (FINANCIÈRES) | 4,30% |
| CREDIT AGRICOLE SA (FINANCIÈRES) | 3,69% |
| SOCIETE GENERALE SA (FINANCIÈRES) | 3,36% |

### RÉPARTITION PAR MATURITÉ




WAM : **3j**

WAL : **78j**

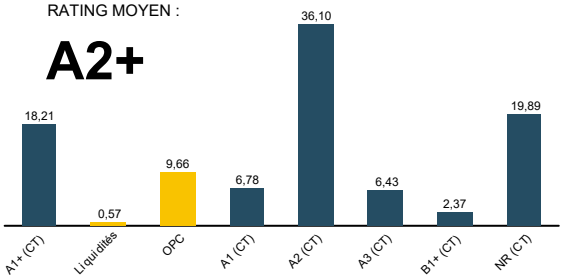
WAM : Weighted Average Maturity (Maturité moyenne pondéré) en jours

WAL : Weighted Avergae Life (Durée de vie moyenne pondérée) en jours

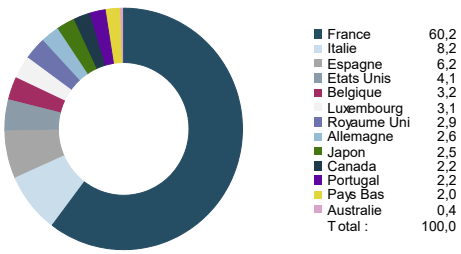
### RÉPARTITION PAR NOTATION INTERNE

RATING MOYEN :

**A2+**




### RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE




## PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE (HORS OPC MONETAIRES) (sur un total de 160 lignes)

| CODE ISIN ET INTITULÉ DU TITRE | % ACTIF | CATÉGORIE | PAYS |
|---|---|---|---|
| XFCS00X72QR3: CODEIS SECURITIES OISEST+0.18% 14 | 2,16% | Etablissements et institutions financières | France |
| XS2844576509: NATIXIS CORPORATE INVESTMENT BANK | 2,15% | Etablissements et institutions financières | Luxembourg |
| XFCS00X7CGB2: CODEIS SECURITIES OISEST+0.2% 15- | 2,14% | Etablissements et institutions financières | France |
| XS2743548443: PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1 | 1,74% | Etablissements et institutions financières | France |
| XS3504735211: ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 121 | 1,44% | Entreprises | Italie |
| FR0129728103: CREDIT AGRICOLE SA 091126 OISEST | 1,29% | Etablissements et institutions financières | France |
| BE6377496375: AEDIFICA NV/SA 231026 FIX 2.69 | 1,27% | Etablissements et institutions financières | Belgique |
| PTRE8LJM0117: RENR ENER NACI ZCP 10-11-26 | 1,27% | Entreprises | Portugal |

# AVERTISSEMENT, INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est un document promotionnel (le « Document »). Le Document est édité par Palatine Asset Management, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS (la « Société de Gestion »).

Le fonds est un Fonds Commun de Placements (« FCP »), agréé en France et supervisée par l'AMF. Le FCP est un instrument de placement collectif en valeurs mobilières qui est régi par la Directive 2009/65/CE.

Le Document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de souscription. Les indications de performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures. Les fluctuations de taux de change peuvent influer la valeur d'un placement, à la hausse ou à la baisse.

La liste des pays dans lesquels le Fonds est autorisé à la commercialisation est disponible sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com>.
La Société de Gestion peut à tout moment décider de mettre fin à la commercialisation du Fonds dans une ou plusieurs juridictions.

Le prospectus du Fonds (le « Prospectus ») et le document d'information clé pour l'investisseur (le « DICI ») doivent être lus avant toute prise de décision d'investissement dans le Fonds. Ces documents, ainsi que les derniers rapports semestriel et annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande à la Société de Gestion, sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com> ou au travers des facilités locales reprises ci-dessous.

Il est également vivement recommandé aux investisseurs de lire attentivement les avertissements concernant les risques ainsi que les réglementations figurant dans le prospectus; il est recommandé de requérir l'avis de conseillers financiers et fiscaux.

Conformément à l'article 93 bis de la Directive 2009/65/CE, la Société de Gestion a la possibilité de cesser la commercialisation de tout ou partie des parts du Fonds moyennant une communication ad-hoc telle que prévue par la loi.

Les informations reprises dans ce Document ont été obtenues auprès de sources jugées fiables ; la Société de Gestion ne peut toutefois pas garantir ni leur exactitude ni leur caractère exhaustif. Les informations reprises dans ce Document ont été calculées à la date du rapport indiquée en première page. Ce Document peut être modifié à tout moment sans avis préalable.

Toute réclamation peut être adressée gratuitement à la Société de Gestion, auprès du service Traitement des Réclamations, 86, rue de Courcelles 75008 PARIS, ou auprès de votre distributeur.

Un résumé des droits des investisseurs est disponible sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com> à l'adresse https://www.palatine-am.com/menu-des-liens-utiles/reglementation ainsi que la procédure de plainte

Aucune partie du Document ne peut être ni reproduite, ni copiée, ni redistribuée sans l'accord écrit préalable de la Société de Gestion.

## Facilités à l'attention des investisseurs résidant dans un Etat Membre de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Économique Européen (EEE) dans lesquels LE FONDS est commercialisé

Les ordres de souscription, rachats et/ou switch peuvent être effectués auprès de (i) votre banque, intermédiaire financier ou distributeur, (ii) la banque dépositaire CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Peri 92120 Montrouge, France, ou (iii) de la Société de Gestion.
Toutes les informations relatives à la procédure de souscription, de rachat, de switch, ou la procédure relative au paiement des dividendes est disponible sur le site www.palatine-am.com <http://www.palatine-am.com>

**A l'attention des investisseurs résidant en France :**
Le correspondant centralisateur en France est CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

L'indicateur synthétique de risque et de rendement représente la volatilité historique annuelle (le pas de calcul est hebdomadaire) sur une période couvrant les 5 dernières années de la vie de l'OPC ou depuis sa création en cas de durée inférieure. L'OPC est classé sur une échelle de 1 à 7, en fonction de son niveau croissant de volatilité. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Les performances passées sont basées sur des chiffres ayant trait aux années écoulées et ne sauraient présager des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Sources : Palatine AM, CACEIS Fund Adm., ITM Concepts, Bloomberg.
Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014. Siège social : 86, rue de Courcelles 75008 PARIS | 950 340 885 RCS PARIS. Une société du groupe BPCE. Adresse Reporting Client : Horizons 17, 140 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS | e-mail : amr-reporting@palatine.fr | Tél : 01.55.27.96.29 ou 01.55.27.94.26. Adresse courrier : TSA 60140 - 93736 Bobigny cedex 9 | Site internet : www.palatine-am.com

Le label ISR est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, dont l'objectif est d'offrir une meilleure visibilité aux fonds d'investissement respectant les principes de l'investissement socialement responsable, autorisés à la commercialisation en France.